

somme
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

ars
●● Agence Régionale de Santé
Picardie

**ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE DES PERSONNES QUALIFIÉES
chargées d'intervenir au sein des services et établissements sociaux
et médico-sociaux définis à l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et
des Familles dans le département de la Somme**

- Vu** le Code de l'Action sociale et des Familles et notamment ses articles L311-5, R311-1 et R311-2 ;
- Vu** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de madame Nicole KLEIN, Préfète de la région Picardie, Préfète de la Somme ;
- Vu** la décision du 1^{er} décembre 2015 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de Picardie ;
- Vu** la délibération du 2 avril 2015 du Conseil départemental constatant l'élection de monsieur Laurent SOMON à la présidence du Conseil départemental ;
- Vu** la décision du 6 juillet 2015 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé de Picardie ;
- Vu** les avis d'appel à candidature pour la désignation des personnes qualifiées du Département de la Somme en date du 15 décembre 2014 et 16 mars 2015 ;
- Sur** proposition conjointe du Directeur départemental de la Cohésion Sociale, du Directeur territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - Somme et Aisne, de Monsieur le Sous-directeur Handicap et Dépendance et de Madame la Responsable de la cellule Démocratie Sanitaire et Droits des Usagers de l'Agence Régionale de Santé de Picardie et de Monsieur le Directeur général des services du Département de la Somme.

ARRÊTENT

ARTICLE 1 - La liste des personnes qualifiées prévue à l'article L311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles dans le département de la Somme est composée comme suit :

Personnes qualifiées pour les usagers pris en charge dans les établissements et services pour personnes âgées :

- Madame MONTEIRO COUTHINHO Balbina
Courriel : personne.qualifiee.bmonteiro@somme.fr
Téléphone : 03.60.03.42.96

- Monsieur EHRHARDT Bruno
Courriel : personne.qualifiee.behrhardt@somme.fr
Téléphone : 03.60.03.42.94

Personnes qualifiées pour les usagers pris en charge dans les établissements et services pour Personnes en situation de handicap :

- Monsieur KHEL FAT Abderrazek
Courriel : personne.qualifiee.akhelfat@somme.fr
Téléphone : 03.60.03.42.95

- Monsieur EHRHARDT Bruno
Courriel : personne.qualifiee.behrhardt@somme.fr
Téléphone : 03.60.03.42.94

Personnes qualifiées pour les usagers pris en charge dans les établissements et services pour enfants relevant d'une protection administrative ou judiciaire :

- Madame RANSON Françoise
Courriel : personne.qualifiee.franson@somme.fr
Téléphone : 03.60.03.42.93

Personnes qualifiées pour les usagers pris en charge dans les établissements et services pour personnes en difficultés sociales ou spécifiques :

- Madame RANSON Françoise
Courriel : personne.qualifiee.franson@somme.fr
Téléphone : 03.60.03.42.93

Toutes les personnes qualifiées sont saisissables sur les courriels et contacts téléphoniques ci-dessus indiqués et par courrier adressé à :

Personnes qualifiées Mme ou Mr.....
Secrétariat de la Direction de l'Autonomie
Centre Administratif Départemental
Boulevard du Port BP32615
80 026 AMIENS Cedex 1

ARTICLE 2 - La durée du mandat des personnes qualifiées est de trois ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Préfète de la Somme, de Monsieur le Directeur général de l'ARS de Picardie ou de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Somme, dans un délai franc de 2 mois à compter de la date de notification ou, pour les tiers, de sa publication au bulletin officiel du Département de la Somme ou au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme. Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être porté devant le tribunal Administratif d'Amiens, sis au 14 rue Lemerchier, dans le délai franc de deux mois à compter de sa date de notification ou, pour les tiers, de sa publication au bulletin officiel du Département de la Somme ou au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

ARTICLE 4 - Monsieur le Directeur départemental de la Cohésion Sociale de la Somme, Monsieur le Directeur général des services du Département de la Somme, Monsieur le Sous-directeur Handicap et Dépendance et Madame la responsable de la cellule Démocratie Sanitaire et Droits des Usagers de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, Monsieur le Directeur Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Somme-Aisne sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du Département de la Somme et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme et notifié aux personnes citées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

**Pour l'Etat,
La Préfète de la région Picardie,
Préfète du département de la Somme**



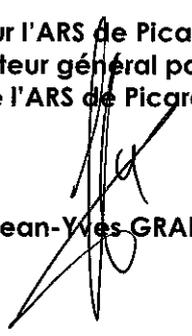
Nicole KLEIN

**Pour le Département
Le Président du Conseil départemental
de la Somme**



Laurent SOMON

**Pour l'ARS de Picardie
Le Directeur général par intérim
de l'ARS de Picardie**



Jean-Yves GRALL

Amiens,

le 28 DEC. 2015

